

N° 2023/08

13/12/2023

Les points suivants ont été abordés au Conseil Municipal du 12 décembre

LOI du 10.03.2023 : ENERGIES RENOUVELABLES

Des zones ont été définies sur le plan de la commune, à partir d'un logiciel spécifique, conformément à la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Objectif : encourager le développement des énergies renouvelables en définissant des zones à privilégier pour leur implantation. Le centre bourg a été identifié dans sa globalité ainsi que plusieurs hameaux, notamment pour le photovoltaïque et le solaire. Aucun potentiel éolien n'a été identifié, compte tenu des habitations diffuses qui interdisent l'implantation d'éoliennes à moins de 500 mètres des habitations. Les agriculteurs qui ont un projet de méthanisation (biogaz ou biomasse) sont priés de le communiquer à la mairie.

SIEMLY : syndicat eau potable

Le SIEMLY a transféré son siège à POMEYS, rue des Frênes. La télérelève sera déployée dans les 5 ans à venir, ce qui représente plus de 21 000 compteurs pour 75 communes.

Approbation de la modification des statuts : Des modifications interviennent dans le cadre de la prise de compétence « eau assainissement » des communautés de communes à la place des communes. Cela engendre une modification du nombre de délégués.

PREAU CITY-PARK

Un appel à projet départemental « villages sport nature » est en cours jusqu'au 31 décembre 2023, avec un financement à hauteur de 50% des travaux.

Afin de respecter les exigences du label, nous devons nous doter d'un vestiaire. De plus, la CCFE va déployer, en 2024, une station trail dont Violay sera la porte d'entrée. Le préau initialement prévu comme un simple abri, sera ainsi complété et fermé par deux cloisons de façon à permettre aux sportifs de se changer et de prendre une douche. Il ne serait accessible qu'avec un code afin de prévenir toute utilisation inappropriée. La cloison, face à la place, pourrait s'ouvrir en permettant une tablette utile en cas de buvette.

ANIMAUX EN DIVAGATION

Certains animaux sont retrouvés en divagation de plus en plus souvent et, outre le fait qu'ils représentent un danger pour les personnes, et plus spécifiquement pour les automobilistes, ils nécessitent l'intervention des agents de voirie ou des élus. Le temps passé, souvent à plusieurs, reste à payer par la commune. L'amende appliquée aux chiens errants sans collier et sans numéro de téléphone, sera élargie à tout animal errant et divaguant sur la voie publique.

POINT POSTE - MEDIATHEQUE

La Poste a pris contact avec Eric Pontégnie, le gérant du VIVAL pour mettre en place le point poste. Ce point poste prendra donc le relais au départ en retraite de Nadine Windel, fin février 2023.

Un jeune titulaire des diplômes de bibliothécaire a été recruté au CCAS pour pourvoir à son remplacement.

DEGRADATIONS et INCIVILITES

Un camion a déversé des déchets provenant a priori d'une rénovation de bureaux dans la région lyonnaise. Ces déchets ont bouché un chemin et l'équipe voirie devra passer plusieurs heures à charger, trier et emmener ces déchets à la déchetterie. Ces dépôts sauvages sont intolérables. Un plot de béton sera disposé à l'entrée de ce chemin qui est l'ancienne route départementale, après le Chêne. Une plainte a été déposée, et une amende forfaitaire de 2.000 € sera réclamée pour participation au nettoyage.

Plus près du village, les décorations de Noël réalisées par les agents de voirie et installées sur le rond-point, ont été dégradées. Ceci est inadmissible, inutile et idiot, et a profondément heurté les agents qui s'investissent pour agrémenter la Commune.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Un plan communal de sauvegarde sera mis en place pour pallier à certaines situations de crise (feu, accident, inondations, etc...)

Un annuaire de personnes à contacter pour aider à la gestion de crise sera élaboré.

Des actions à mettre en place seront répertoriées pour chaque situation.

Un mail sera envoyé aux habitants pour leur demander de communiquer à la mairie un numéro de portable par foyer de façon à pouvoir les informer en cas de situation de crise.

Si des personnes possèdent un groupe électrogène, il serait intéressant de les connaître de façon à les solliciter en cas de besoin urgent.

LES ABEILLES EN DANGER

Michel LAURENT a présenté un dossier sur les attaques dont sont victimes les abeilles, notamment par les frelons. Voici un résumé de la présentation que vous pourrez retrouver sur le bulletin municipal.

Plusieurs types de guêpes...

RECONNAITRE LES
HYMÉNOPTÈRES



FRELON EUROPEEN (CRABOT)



FRELON ASIATIQUE

Reconnaitre les nids



Nid de guêpes



Nid de frelons européens



Nids de frelons asiatiques



QUE FAIRE SI ON VOIT UN NID ? Le signaler sur le site : www.frelonsasiatiques.fr

Pour piéger les frelons, dès le printemps (février/mars selon les chaleurs) : Mettre dans une bouteille, dans laquelle on aura percé un petit orifice sur le haut, l'un des 2 mélanges suivants :

Vin blanc/Bière brune et Sirop
Eau/Sucre/Levure de boulanger

RAPPEL : VŒUX DU MAIRE - 12 janvier 19h00

Afin de permettre aux commerçants d'y assister, la cérémonie des vœux du Maire aura lieu le vendredi 12 janvier à 19h00, Espace Violay 1004.

JOYEUX NOEL et BONNES FETES DE FIN D'ANNEE A TOUS

